

**STRUCTURES DE SOINS PSYCHIATRIQUES AIGUS ET INTERMEDIAIRES**  
**Quelles sont les prestations proposées à la population ?**

A la suite de la réponse du gouvernement à la question écrite du député Josy Simon n°2084, nous apprenons avec satisfaction que l'Unité hospitalière médico-psychologique (UHMP), qui a comme priorité la thérapie et le suivi des patients hospitalisés, offre des prestations d'ergothérapie et de physiothérapie en utilisant les ressources humaines et matérielles de l'H-JU (piscine notamment).

Nous jugeons important que l'UHMP mette tout en œuvre pour garantir la meilleure transition possible vers un retour à la vie habituelle des patients en proposant des prestations médico-thérapeutiques. Ce recouvrement de l'autonomie physique et/ou psychique est la finalité même de la profession d'ergothérapeute. C'est pourquoi il est indispensable que les patients hospitalisés à l'UHMP puissent en bénéficier.

La physiothérapie a aussi un rôle à jouer dans la proposition d'activités sportives occupationnelles adaptées aux compétences du patient.

Si l'on observe les prestations offertes dans les structures similaires de soins psychiatriques aigus dans les autres cantons, nous trouvons que l'offre de l'UHMP est pauvre. En effet, tous les cantons francophones proposent une prise en charge élaborée selon un projet issu d'une équipe thérapeutique pluridisciplinaire et en collaboration avec le patient, ses proches ainsi que tout autre professionnel du champ sanitaire ou social impliqué dans la prise en charge ambulatoire avant et après le séjour hospitalier. Dans la majorité des structures, les équipes pluridisciplinaires sont formées de médecins, infirmiers, ergothérapeutes, physiothérapeutes, psychologues, assistants sociaux, musicothérapeutes et art-thérapeutes.

Le but des professionnels est de créer un environnement de soins destiné à réduire la souffrance psychique de la personne hospitalisée et de son entourage. Les actions thérapeutiques visent également à réduire le plus possible la durée de la crise et à mettre en place, en accord avec les différents intervenants extrahospitaliers, un dispositif de soins ambulatoires à la sortie de l'hôpital.

En ce qui concerne le post-hôpital, le canton du Jura a créé depuis janvier 2007 les soins infirmiers psychiatriques à domicile destinés aux patients en phase aiguë avec pour objectif d'éviter la rechute et de garantir un suivi personnalisé. Là aussi, nous nous étonnons que d'autres professionnels médico-thérapeutiques ne soient pas associés à cette structure comme c'est le cas dans les autres cantons. En complément aux différentes prestations du CMP, pouvons-nous espérer qu'il y a collaboration avec des partenaires médico-thérapeutiques du secteur privé (cabinet d'ergothérapie, physiothérapie, musicothérapie, art-thérapie, etc.).

**Nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :**

- **Le Gouvernement peut-il nous communiquer les statistiques sur le nombre de patients hospitalisés à l'UHMP suivis par les services d'ergothérapie et de physiothérapie de l'H-JU ces 3 dernières années ?**
- **Peut-il nous informer sur le type d'interventions de ces prestataires d'ergothérapie et de physiothérapie ?**

**PARLEMENT JURASSIEN**  
**Groupe Parlementaire Socialiste**

- **Quelles sont les autres prestations paramédicales proposées aux patients hospitalisés à l'UHMP ? Peut-on connaître les statistiques sur le nombre de patients suivis dans ces disciplines ces 3 dernières années ?**
- **Quel est le type d'interventions des soins infirmiers psychiatriques à domicile ?**
- **Combien de patients ont été suivis par les soins infirmiers psychiatriques à domicile durant les 3 dernières années ?**
- **Quelles sont les prestations médico-thérapeutiques proposées aux patients à la sortie de l'hospitalisation ? Quelles sont les statistiques sur le nombre de patients suivis en collaboration avec l'UHMP et le CMP par des prestataires médico-thérapeutiques privés ces 3 dernières années ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Pour le groupe socialiste :

Maria Lorenzo-Fleury  
députée

*M. Lorenzo*

*Handwritten signatures and notes:*  
- *Chou*  
- *Bon*  
- *N. B.*  
- *repondre*  
- *Al. Fleury*  
- *A. Fleury*  
- *J.*